RÉUNION DE COMMISSION. — La Commission des finances s'est réunie vendredi à 4 heures et demie de l'après-midi. Après avoir examiné les comptes impayés qui doivent être classés au chapitre des non-valeurs, elle a étudié une proposition relative à la vente d'un terrain contigu à la place du Blanc-Seau.

Les décisions de la Commission seront rapportées demain dimanche à la séance du Conseil municipal.

SOIRÉE LITTÉRAIRE DU 26 JUIN. — Comme nous l'avons annoncé précédemment, M. G. Bondue, professeur de diction, a organisé pour le samedi soir, 26 juin, au Théâtre Municipal de Tourcoing, une audition publique des élèves fréquentant les cours de diction et de déclamation, dont il est chargé à Lille, Armentières et Tourcoing. Cette soirée littéraire est gratuite. Il suffit de faire connaître à M. Bondue, 50, rue Carnot, à Tourcoing, le nombre de places désirées, pour obtenir des invitations personnelles et numérotées.

Cette séance ayant été organisée dans un intérêt purement éducatif, le programme en a été composé de manière à permettre aux familles d'y assister.

Nous engageons les amateurs de belle et saine littérature, de bonne diction et d'excellente musique, à se hâter de retenir les places encore disponibles et qui sont mises gratuitement à leur disposition. Le nombre des places est limité, et dès à présent, l'on peut prévoir que les retardataires pourraient bien avoir à regretter de ne pas s'être pressés davantage.

INSTITUTION LIBRE DU SACRÉ-CŒUR. — Dimanche prochain, troisième du mois, à sept heures moins un quart, aura lieu la réunion mensuelle des anciens élèves. Les jeunes gens sont instamment invités à profiter de cette occasion pour célébrer la fête du Sacré-Cœur à l'Institution placée sous son patronage.

EXCURSION A PHALEMPIN. — L'excursion au bois de Phalempin, organisée par l'Amicale Colbert, obtient le plus vif accueil. Près de 500 sociétaires feront partie de la caravane.

Pour la bonne marche de cette sortie, le Comité organisateur prie les excursionnistes de se reporter à la convocation donnant les différents rendez-vous. Comme il a été dit, le voyage se fera en deux groupes : l'un en chemin de fer, l'autre en bicyclette. Le départ des cyclistes se fera du Café Bonte, place de la *République*, à 6 heures précises du matin. Les voyageurs en chemin de fer auront à prendre le train de 9 heures 12, les menant à Phalempin à 10 heures 10. Il est indispensable d'arriver un quart d'heure à l'avance à la gare pour la distribution des insignes et l'installation dans les compartiments.

Les tickets à prix réduit sont à prendre la veille au Café Bonte, de 8 heures à 9 heures du soir. Le secrétaire de l'Amicale se tiendra, à cet effet, à la disposition des sociétaires.

Il est rappelé que pour garder à cette sortie son caractère familial, les sociétaires prennent sous leur responsabilité, les personnes qu'ils invitent.

LES FÊTES DU TOUQUET ET DU VIROLOIS. — L'inscription des chars, sociétés, groupes, etc., en vue de participer au cortège, sera close le lundi soir, 21 courant.

Contrairement à ce qui a été annoncé, l'inscription pour le concours de vélos grotesques, se fera chez Mme Fabigot, cabaretière, rue de Bouvines.

ACIERS, FERS, POUTRELLES et tous métaux. Quincaillerie P. et J. SIX, 20, pl. République, Tg. 153

PRÉLÈVEMENTS DE LAIT. — M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, a opéré vendredi matin, plusieurs prélèvements de lait. Les échantillons ont été adressés au laboratoire départemental à Lille.

FLEURISSEZ VOS JARDINS. Ponthieux, Tg. 66589

UN ACCIDENT A LA GARE. — Un manœuvre de la Compagnie du chemin de fer du Nord, M. Henri Delporte, 26 ans, demeurant rue Serpentine, à Wattrelos, avait posé la main gauche sur l'anse d'une benne de déchargement de combustible. Il eut la main comprimée entre cette benne et le bord supérieur de l'encadrement de la porte du wagon en déchargement. MM. les docteurs Decherf et Vanneufville ont constaté des plaies graves à l'index gauche avec fracture de la première phalange. Cet accident qui entraînera probablement une incapacité permanente partielle de travail, nécessitera un repos de deux mois.

VOIR 3e PAGE : Succursale de l'Hôtel des Trois Rois, Comines-France, à Oostduinkerke-Bains.

UNE PLAINTE. — Mme veuve Desreumaux, demeurant rue du Beau-Laurier, 24, à la Croix-Rouge, a constaté qu'on lui avait soustrait dans un coffre non fermé à clef, une somme de cent-vingt-cinq francs. La victime de ce vol ne sait sur qui faire peser ses soupçons. Aucune trace d'effraction n'a été relevée sur la porte d'entrée, ce qui laisse supposer que le malfaiteur aurait utilisé une fausse clef.

Une enquête est ouverte par M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement.

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing. 831

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au tissage de MM. Toulemonde frères, boulevard Gambetta, un tisserand, M. Théophile Derock, 32 ans, rue de Leers, en heurtant un métier qu'il graissait, s'est fait une plaie à la crête du tibia droit. Douze jours de repos. Docteur Défossez. — Une bobineuse du même établissement, Mlle Joséphine Dietricht, 26 ans, rue de Turenne, à Mouvaux, a été contusionnée à l'extrémité du médius droit par une courroie de tambour. Douze jours de repos. Docteur Dispa. — Chez M. Julien Dessauvages, chef trieur, rue du Bois, un trieur, M. Eugène Morel, 41, Grande-Place, 6, à Croix, en soulevant une balle de laine, s'est fait une contusion à l'épaule droite. Douze jours de repos. Docteur Desbonnets. — Un débourreur de la filature de MM. Albert Pollet et Cie, rue de Bapaume, M. Nicolas Hannotte, 47 ans, rangée des Cent Maisons, à Mouvaux, en heurtant un chariot, s'est fait une plaie à la jambe droite. Huit jours de repos. Docteur Leluc. — Un homme de peine de chez MM. Noz et Cie, négociante, rue des Ursulines, M. Ernest Farvacque, 39 ans, rue de Roncq, 11, a été contusionné à l'avant-bras droit par une barre de batteuse. Docteur Julien. Douze jours de repos.

HALLUIN

Un horrible accident dans une fabrique d'huile

Un mécanicien écrasé sous un accumulateur d'eau d'une force de six cent mille kilos

Dans la matinée de vendredi, la ville a été douloureusement impressionnée, par la nouvelle d'un horrible accident, qui venait de se produire dans l'importante fabrique d'huile de M. Debayser, annexée à la tuilerie de Pottelberg.

Voici, au sujet de ce pénible événement, les renseignements que nous avons recueillis sur place.

Dans l'établissement, il existe une série de quatre appareils, dits accumulateurs d'eau, du genre de ceux employés dans les usines d'apprêt. Ces appareils fonctionnent au moyen d'une pompe hydraulique; l'eau est refoulée fortement dans un piston et fait remonter à 1 m. 50 du sol une sorte de grand cylindre qui constitue la partie principale de « l'accumulateur d'eau », lequel redescend ensuite, pour actionner les pressoirs pour l'extraction de l'huile, des graines oléagineuses. La force de pression est extraordinaire, elle est de 500 kilogrammes par centimètre carré, soit au total de 600.000 kilos.

Or, vendredi matin, vers dix heures, le second contremaître mécanicien, M. Jules Petiot, né à Portes (Var), le 19 juin 1882, était occupé à observer le fonctionnement des appareils; il constata que l'un d'eux fonctionnait mal et que le joint d'un tuyautage avait sauté, l'air s'échappait, ce qui faisait perdre à l'accumulateur une certaine force de pression.

Avisant le moment où l'un des accumulateurs voisins s'élevait, il alla se placer juste à l'endroit où quelques instants plus tard il devait venir se poser, et s'accroupissant, il examina l'avarie qu'il venait de constater.

Mais par suite d'une circonstance encore inexpliquée, l'accumulateur qui accomplissait son mouvement ascensionnel, descendit plus brusquement que de coutume, et vint écraser le malheureux contremaître qui poussa un cri déchirant. La colonne vertébrale avait été brisée sous l'énorme pression. Les genoux étaient entrés dans la poitrine, fracassant littéralement la cage thoracique, écrasant le cœur, les poumons, et les autres organes. La mort avait été instantanée.

L'accident avait eu pour témoins M. Victor Baisiot, premier contremaître mécanicien, et M. Feys, ouvrier. Ceux-ci, sans perdre leur sang-froid, se précipitèrent vers le corps de leur infortuné camarade et réussirent à le retirer, lamentablement déformé, avant que le lourd appareil ne retombât une seconde fois.

D'autres ouvriers de l'usine accoururent et le premier instant de stupeur passé, on transporta le corps dans l'un des magasins, où M. le docteur Pierchon vint faire les constatations d'usage. Dans l'après-midi, le cadavre a été transporté à l'hôpital.

M. Thavernon, commissaire de police, informé aussitôt de l'accident, s'est rendu sur les lieux et a ouvert une enquête.

MOUVAUX

LA DUCASSE DU VERT-PRÉ. — C'est dimanche prochain qu'aura lieu la ducasse du Vert-Pré. Voici le programme des réjouissances organisées dans le quartier à cette occasion :

Dimanche 20 juin, estaminet du « Nouveau Vert-Pré », à 8 heures du matin, concours de pigeons. A 9 h. 1/2, jeu de fléchettes. A 10 h. 1/2, il sera joué deux lapins à la boîte. — Lundi 21, à 2 h. 1/2, jeu de boule à la platine pour les femmes.

Dimanche 20 juin, estaminet du « Vert-Pré », à 9 heures du matin, jeu de boule à l'échelle. — Mardi 22 juin, à 7 heures, grand massacre de coqs.

Dimanche 20 juin, estaminet « A l'Ecrasé », grand jeu de boule pour des jambons. Le soir, bal populaire dans le jardin; entrée gratuite. — Lundi 21, grand jeu de boule.

Lundi 21 juin, estaminet « A l'Avenue des Lilas », à 5 heures du soir, jeu de boule à l'échelle. — Mardi 22, grand concours de coqs organisé par la Société du Grand Parc de Roubaix. Mise au parc, à 6 h. 1/2.

A partir de l'année prochaine, la ducasse aura lieu le deuxième dimanche de juin.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — Le secrétaire perpétuel de l'Académie vient d'aviser Mme veuve Busschaert, rue de Roubaix, cour à clous, que, dans sa séance du 12 juin, l'Académie lui a accordé un secours de 200 francs, sur sa fondation Carnot. Toutes nos félicitations aux généreux bienfaiteurs qui ont daigné s'intéresser activement au sort de cette malheureuse femme, veuve avec six petits enfants.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la brasserie de M. Pierre Papin, Grande-Place, l'un des garçons, M. Edouard Mortagne, âgé de 40 ans, a eu le gros orteil gauche écrasé par le pied de son cheval. Dix jours de repos. Docteur Butraille.

WATTRELOS

L'escroc à la Souscription

Dans la journée de jeudi, un garçonnet de tournure timide, l'air bien élevé, se présenta chez M. Chevrolat, directeur de la brasserie Pollet, rue Pierre-Catteau, et lui remit une lettre cachetée dans laquelle M. l'abbé Bonnet, curé-doyen de Saint-Maclou, sollicitait une souscription en faveur de l'érection de la nouvelle église Notre-Dame de Beaulieu.

M. Chevrolat, dans un mouvement de spontanéité, qui ne lui laissa pas le temps d'examiner de plus près la missive, donna dix francs à l'enfant, non cependant sans lui avoir dit : « Mais j'aurais préféré donner mon offrande à M. le doyen lui-même. » « C'est la même chose, Monsieur! » avait répliqué le gracieux enfant, en souriant.

L'examen de la lettre et son orthographe naïve persuada bientôt à M. Chevrolat qu'il avait été victime d'un élan trop vif de son cœur. Il dut se résigner, dans le but d'éviter que d'autres soient dupes comme lui, à porter la lettre apocryphe, d'abord à M. le doyen Bonnet, qui en déclina la paternité, puis à M. le commissaire de police, qui prit le signalement du petit escroc.

Chose assez bizarre: l'écriture, fine et menue de la lettre avait une certaine ressemblance avec celle de M. le doyen de Wattrelos; mais elle était signée: M. Bonnet.

A L'OCCASION DE LA DUCASSE le bureau de l'état-civil sera ouvert: le lundi de 10 heures du matin à midi; le mardi de 9 heures du matin à midi.

TOUTES LES MÈRES DE FAMILLE voudront lire **l'Enseignement ménager** : économie domestique, hygiène, éducation des enfants, causeries familières avec les jeunes filles de la campagne. Joli volume relié contenant des enseignements précieux qu'aucune femme soucieuse de ses devoirs ne peut ignorer. Prix : 1 fr. 60 le volume. En vente Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, à Roubaix; 33, rue Carnot, à Tourcoing. 666753

Communications

ROUBAIX. — Excursion à Compiègne-Pierrefonds. — Le Bureau de la Fédération des Associations des anciens élèves des écoles publiques rappelle à tous ses membres, ainsi qu'à leurs familles et amis, que l'excursion a lieu le dimanche 27 juin, et les prie de vouloir bien se faire inscrire au siège de leur association, jour jeudi prochain, 24 courant. Le prix de cette excursion est de 10 fr. 75 en 3e classe et 14 francs en 2e classe (train, deux repas, guides et pourboires compris). Les excursionnistes qui désirent faire le trajet de Compiègne à Pierrefonds (10 kilomètres en forêt), soit en voiture, moyennant un supplément de 2 francs, soit en bicyclette, moyennant un supplément de 0 fr. 70, sont priés d'en faire part en s'inscrivant. Des instructions spéciales sont données pour l'enregistrement des bicyclettes.

— **Cœcilia Roubaisienne.** — Samedi, répétition partielle à huit heures trois quarts, du nouveau chœur « Le Chant des Matelots », de Radoux. A neuf heures et demie, tirage des primes trimestrielles et renouvellement de la Commission. Dernier jour d'inscription pour la sortie de Calais du 4 juillet.

— **Cercle orphéonique « Les XL » de Roubaix.** — Dimanche, répétitions partielles à dix heures et demie; répétition générale à onze heures.

— **Club Moderne.** — Chorale mixte. Répétition générale, ce soir, à huit heures trois quarts précises.

— **Cercle Moderne.** — Section chorale mixte : Ce soir, à huit heures trois quarts, répétition partielle pour les 1ers et 2es ténors. A neuf heures un quart, répétition générale. — Section cycliste : Demain matin, réunion au siège à sept heures; départ pour le bois de Phalempin, à sept heures un quart; retour pour midi.

— **Syndicat National des Travailleurs des Industries électriques.** — Groupe Roubaix-Tourcoing et environs : Réunion, samedi, à huit heures, 29, Grande-Place.

— **Union Mutualiste des Cantons de Roubaix.** — Les mutualistes qui désireraient assister à la grande séance solennelle de clôture du Congrès des Œuvres d'assistance, de prévoyance et d'assurances sociales et des Jardins ouvriers, qui aura lieu le dimanche 20 juin, à quatre heures et demie, à l'Hippodrome Lillois, sous la présidence de M. Emile Loubet, ancien président de la République, peuvent se procurer des cartes au siège de l'Union Mutualiste, Café Foclix, 10, place de la Liberté. La société des « Anciens Soldats Musiciens Français » prêtera son concours à cette grande solennité.

— **Les Anciens de l'Armée de Mer.** — Les anciens marins, sociétaires ou non, qui seront libres demain dimanche, à six heures du soir, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu Café Wagnon, coin du boulevard Gambetta et de la rue du Moulin.

— **Choral Nadaud.** — Répétition générale par M. Duysburgh, samedi, à huit heures trois quarts; communication très importante.

CROIX. — Grande-Harmonie. — Répétition générale ce soir, samedi, à huit heures et demie. Cours de solfège à sept heures et demie, au local, « Café du Progrès ».

TOURCOING. — Société Marine et Coloniale. — Dimanche 20 juin, chez M. Louis Fontenier, 78, rue St-Jacques, à six heures précises du soir, réunion mensuelle. Ordre du jour : Inscription de nouveaux sociétaires.

— **Association Amicale du Flocon.** — Aujourd'hui samedi, réunion obligatoire, à huit heures et demie précises. Dernières dispositions à prendre pour le concours de tir. Les personnes désireuses d'obtenir des renseignements sur le voyage à Boulogne, sont priées de s'adresser à l'école, le samedi soir, de sept heures et demie à dix heures, et le dimanche, de onze heures à une heure. La date de ce voyage est fixée au 18 juillet. Les adhésions peuvent être adressées dès maintenant. Mettre sur l'enveloppe « Voyage Boulogne ».

— **Chambre Syndicale de l'Alimentation (rue du Haze, 6).** — Une réunion générale aura lieu dimanche, à dix heures du matin, au siège social. A l'ordre du jour : Compte-rendu financier; fédération nationale.

LILLE

La Ville de Lille contre la Compagnie des Tramways électriques

Le Conseil de Préfecture déboute la Ville de ses demandes

Dans sa séance de vendredi après-midi, le Conseil de Préfecture du Nord, présidé par M. Grand, a rendu son délibéré sur l'action intentée contre la Compagnie des Tramways électriques par la ville de Lille qui réclamait le paiement de taxes relatives au droit de stationnement et sur le montant desquelles les parties n'étaient point d'accord.

Le Conseil a débouté la ville de ses demandes. Voici, d'ailleurs, le jugement :

Considérant que la ville de Lille réclame, par application de l'art. 10, paragraphe 4, de la Compagnie des tramways électriques :

1° Une taxe afférente au service régulier de l'année 1907, soit 52.600 francs;

2° Pour le service irrégulier de 1905, une taxe s'élevant à 9.225 francs;

3° Pour droit de stationnement des fourgons, une somme de 183 francs;

En ce qui concerne le premier chef de la demande : Considérant que la Compagnie des tramways offre à la ville une somme de 47.100 francs afférente à 157 voitures mises en service toute l'année et sur laquelle la taxe de trois cents francs est applicable;

Que le désaccord provient de ce que la ville ajoute au nombre de voitures dénoncé par la Compagnie dix-huit remorques circulant toute l'année sur les lignes d'Hanbourdin et de Roubaix;

Considérant qu'il n'est pas contesté que les remorques dont il s'agit, ne fournissent pas un service quotidien de la journée réglementaire prévue par l'article 4;

Que dès lors les voitures rentrent dans la troisième catégorie prévue par l'art. 11, c'est-à-dire que la taxe sera payée et calculée en proportion du nombre d'heures consacrées au service et des journées pendant lesquelles un service supplémentaire aura été organisé;

Qu'il y a donc lieu de rejeter la demande de la ville sur ce point;

Sur le deuxième chef : Considérant que la Compagnie des tramways offre à la ville de Lille une somme de 1.332 fr. 33 pour droit de stationnement des voitures en service supplémentaire en 1906;

Que le nombre d'heures de service accusé par la Compagnie des tramways pour ce service supplémentaire n'est pas contesté; mais que le désaccord provient de ce que la ville, au lieu d'établir le calcul de la redevance conformément à l'art 11 du cahier des charges, a cru adopter un système qui ne figure nulle part, pas même dans les conventions abrogées de 1872, mais qui est d'usage depuis trente ans, sans que la Compagnie des tramways ait fait une objection quelconque pendant ce laps de temps;

Considérant que si la Compagnie des tramways a toléré pendant longtemps ce mode irrégulier et non conforme à son contrat d'établissement de la taxe, il ne peut en résulter une modification quelconque du cahier des charges qui est la seule loi des parties;

Que dès lors la demande de la ville n'est pas fondée et doit être rejetée;

Sur le troisième chef : Considérant que la Compagnie des tramways offre le paiement de la somme demandée pour droit de stationnement des fourgons en 1906, soit 183 francs, et que, dès lors, il y a lieu de lui donner acte de son offre;

Après avoir délibéré, le Conseil de préfecture arrête :

Art. 1er. — Il est dû à la ville de Lille pour droit de stationnement des voitures en service ordinaire, en 1907, la somme de 47.100 francs;

Art 2. — Une somme de 1.332 fr. 33 pour droit de stationnement des voitures en service supplémentaire en 1906;

Art. 3. — Une somme de 183 francs pour droit de stationnement des fourgons en 1906;

Art. 4. — Le surplus des conclusions des parties est rejeté.

Lundi 21, à 3 heures, aux Galeries Lilloises : Costumes garçonnet blouse anglaise ou bouffante, très beau coutil, tailles de 3 à 12 ans, valant 4,00, vendus 2,85. 2188-a-d

EST-CE DU SABOTAGE? — L'employé des postes préposé à la levée de la boîte aux lettres de la rue Masséna a constaté, jeudi soir, qu'on avait enduit celle-ci de goudron et qu'une vingtaine de lettres étaient de ce fait tachées.

GUÉRIR LA CONSTIPATION et rendre les digestions sans médicaments est un problème facilement résolu par l'emploi régulier du PAIN NORMAL FRANÇAIS. (Voir aux annonces). 67519

UNE ASSOCIATION D'ESCROCS. — M. Houeix, juge d'instruction, a envoyé 150 commissions rogatoires dans le Nord et le Pas-de-Calais aux fins de préciser les agissements délictueux des trois escrocs, dont nous avons, jeudi, relaté les exploits. L'armurier dont ils trompèrent la confiance est M. Haas, domicilié avenue Alphand, à Saint-Mandé.

BRASSERIE UNIVERSELLE, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours en matinée et soirée, grands concerts et attractions de 1er ordre. La semaine entrée libre. — **Restaurant, cuisine soignée. Plat du jour : 0.75; du soir : 1 franc.** 683

LA MADELEINE

UN SYNDICAT D'EMPLOYÉS. — Dans le but de fonder à La Madeleine une section de leur syndicat, les employés avaient organisé, lundi dernier, à l'estaminet de la « Mairie », une réunion de propagande syndicale qui fut présidée par M. Desprez.

Un nombre important d'adhésions furent reçues à la suite de cette réunion.

Avis : Cyclistes et Photographes, c'est aux Galeries Lilloises qu'on trouve le plus de choix pour cycles et photographie. Demander tarif. 1670-a

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX

La messe des hommes. — Comme chaque année, le dimanche 20 juin, la messe des hommes de toutes les paroisses de Roubaix aura lieu en l'église du Sacré-Cœur, à 7 heures.

— *Saint-Martin.* — Du 19 au 26 juin, vicaire de semaine, M. Mouchon, 19, contour Saint-Martin.

— *Notre-Dame.* — Vicaire de semaine du 20 au 25 juin, M. l'abbé Demon, 59, rue de la Redoute. — Le dimanche 20 juin, le Saint Sacrement sera exposé toute la journée. A la messe de 6 heures, communion des enfants de Marie. A l'issue de la grand'messe, procession du Saint Sacrement.

— *Saint-Sépulcre.* — Dimanche 20 juin, fête de N.-D. du Perpétuel Secours. Communion des jeunes filles de l'école Sainte-Marie. Vicaire de semaine, M. Macarez, 22, rue Newcomen. A la grand'messe, solennité de la fête du Sacré-Cœur. A l'issue de la grand'messe, procession du Saint Sacrement. Aux vêpres, à 3 heures, réunion des associés de l'archiconfrérie de N.-D. du P. S. Instruction et salut.

Durant la semaine du 20 au 27, la messe de sept heures sera dite aux intentions des rues de la paroisse.

— *Sacré-Cœur.* — Hier matin, à 8 heures, a eu lieu le pèlerinage de la paroisse du T.-S. Rédempteur. Les enfants des écoles et un grand nombre de paroissiens y assistaient. La messe a été célébrée par M. l'abbé Colpin.

A 10 heures, les paroissiens de Saint-Sépulcre sont venus en grand nombre, ayant à leur tête, leur dévoué pasteur, M. le chanoine Debacker, qui a célébré la messe. Les chants ont été exécutés par les chantres de Saint-Sépulcre qui assistaient au pèlerinage.

A chacun de ces pèlerinages une allocution a été prononcée par M. l'abbé Pauchet.

Le salut a été chanté à 8 heures du soir. Le sermon a été donné par M. l'abbé Pauchet qui a annoncé que le pèlerinage de la paroisse du Sacré-Cœur à Saint-Antoine aurait lieu mardi prochain, à 8 heures et demie. Le prédicateur a ensuite parlé des mauvaises lectures qui éteignent la foi et corrompent les mœurs.

Ce soir, à 8 heures, salut avec sermon par M. l'abbé Pauchet. Le salut sera suivi de l'exercice de l'heure sainte, par M. le chanoine Lamérand, directeur du Congrès Eucharistique. A 10 heures, adoration nocturne pour toutes les paroisses de Roubaix. De 10 h. à 11 h., paroisse Saint-Sépulcre; de 11 h. à 12 h., paroisse Saint-Martin; de 12 h. à 1 h., paroisse du Sacré-Cœur; de 1 h. à 2 h., paroisse Saint-Antoine et Saint-François; de 2 h. à 3 h., paroisse Ste-Elisabeth et Saint-Rédempteur; de 3 h. à 4 h., paroisse Notre-Dame et Saint-Joseph; de 4 h. à 5 h., paroisse Saint-Jean-Baptiste. A 6 heures aura lieu la communion générale des femmes, et à 7 heures, communion générale des hommes avec allocution par M. le chanoine Lamérand.

— *Saint-Joseph.* — Du 20 au 27, vicaire de semaine, M. Desbarbieux, 25, boulevard d'Halluin.

— *Saint-Antoine.* — Un *Triduum* en l'honneur de la Bienheureuse Jeanne d'Arc aura lieu les 20, 21 et 22 juin. Voici l'ordre des exercices : Dimanche 20 juin, messes à 6 h., 7 h. 1/2, 10 h. et 12 h. A 6 h. 3/4, pèlerinage des tertiaires de la ville; instruction et communion générale. A 7 h. 1/2, communion des jeunes gens de la paroisse; chants par la chorale Jeanne-d'Arc. A 10 h., messe solennelle chantée par la chorale Saint-Antoine; réunion des confrérie du Saint-Sacrement; l'Harmonie du Fresnoy se fera entendre à cette messe. A 12 heures, messe basse; chants par la chorale Jeanne-d'Arc. A 4 heures, vêpres solennelles chantées par la chorale Saint-Antoine et bénédiction de la statue de Jeanne d'Arc. A 5 h. 1/2, pèlerinage de la paroisse Sainte-Elisabeth de Roubaix et Saint-Vincent de Wattrelos. A 6 h. 1/2, pèlerinage de la paroisse Saint-Joseph.

Lundi 21 juin : Messes à 6 heures et à 8 heures. Le soir à 8 heures, salut solennel.

Mardi 22 juin : A 8 heures, messe solennelle avec instruction et chants par la chorale des demoiselles de la ville. A cette messe, réunion des Mères chrétiennes. A 5 h. 1/2, vêpres et salut solennels avec chants par la chorale des demoiselles de la ville.

CROIX

— *Saint-Martin.* — Dimanche 20 juin, fête du Sacré-Cœur. A 4 h. 1/2, réunion du Tiers-Ordre. — Vendredi 25 juin, Heure sainte en l'honneur du Sacré-Cœur, de 8 à 9 heures du soir.

HEM

— **Paroisse St-Joseph.** — Dimanche prochain, à l'issue de la grand'messe, qui aura lieu à neuf heures et demie, il sera donné une réédition de la belle procession qui se déroula, dimanche dernier, dans le vaste parc du château de M. Olivier. Nous avons dit la magnificence qu'eut ce premier cortège parcourant des routes tracées à travers la verdure. Le spectacle qu'offrira celui de dimanche prochain sera à coup sûr, non moins imposant, car, outre les groupes paroissiaux, prendront part au défilé, plusieurs sociétés de gymnastique de Roubaix et les élèves du Pensionnat St-Charles, à Lannoy.

MOUVAUX-LES-FRANCS

— **Une grande procession eucharistique à St-François.** La seconde procession eucharistique de St-François, qui aura lieu, dimanche prochain, sera particulièrement imposante. De nombreux groupes ont, en effet, donné leur adhésion pour le cortège. Citons, au hasard : l'Ecole maternelle de la rue du Bois, petits garçons et petites filles costumés; des groupes allégoriques des Pensionnats de Notre-Dame et de l'Immaculée-Conception; les Dames de l'Adoration Réparatrice et la Ligue Patriotique des Françaises avec leurs bannières; les tambours et clairons du patronage Notre-Dame; la société de gymnastique « La Jeanne d'Arc » de St-Christophe; le Demi-Pensionnat St-Louis; la Fanfare du Collège, l'Harmonie des Frères; un groupe imposant d'hommes, la Confrérie du Saint-Sacrement de St-Christophe et l'Œuvre Notre-Dame; la section militaire du Sacré-Cœur, qui escortera le Saint-Sacrement, porté par M. le chanoine Leclercq, doyen de St-Christophe, et par M. l'abbé Gruson, pro-doyen de Notre-Dame. Tous ces groupes sont invités à se rendre sur la Place de l'Eglise à quatre heures moins un quart, afin de permettre à la procession de commencer à quatre heures précises. La procession parcourra les rues Gambetta, Rouget-de-Lisle, l'extrémité de la rue Jean-Bart, la rue des Couleurs, au bout de laquelle se trouvera le premier reposoir, adossé à la maison Coppens. Elle continuera par la rue François-Masurel, la rue de Lille, la rue Lorthiois jusqu'à la ferme Cornille, où se trouvera le second reposoir. Elle reviendra par la rue de Lille, sur la Place de l'Eglise, où sera élevé, au-dessus du portail, un grand reposoir, de façon à permettre à la foule, massée sur le terre-plein et dans la pâture Loridant, de recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. Proust, curé d'Obies, est transféré à Aulnoye.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

LANNOY. — *Le certificat d'études primaires.* — Vendredi ont eu en cette ville, à l'école de la rue Nationale, les examens en vue de l'obtention du certificat d'études pour les garçons des écoles officielles du canton. Ils étaient présidés par M. Bourbon, inspecteur primaire à Roubaix. Les candidats inscrits étaient au nombre de 157, 148 se sont présentés, sur ce chiffre 117 ont été reconnus admissibles.

Les prix départementaux ont été attribués : le premier à Emile Brissart, de l'école de Willems; le deuxième à Jean Marcy, de Lannoy, et le troisième à Maurice Dessinges, d'Hem.

Nouvelles Militaires

LE 6e CHASSEURS A SISSONNE. — Le 6e chasseurs a quitté la caserne Kléber, vendredi matin, à six heures, pour se rendre à Sissonne, où il se rencontrera avec le 43e d'infanterie, qui y exécutera ses tirs de guerre.

Les cavaliers accompliront les étapes suivantes aux dates ci-après : 18 juin, arrivée à Marchiennes; 19, Bissy-tre; 20, Doiranet et la Neuville-les-Dorengt; 21, Vervins; 22, Lappion, séjour.

Tirs de combat, du 23 au 25 juin inclus, du 26 juin au 2 juillet inclus, évolutions avec le 43e, 127e, 155e et trois batteries du 27e d'artillerie.

Retour : 3 juillet, Gercy; 4, Venerolle; 5, Hausey; 6, Bouvignies; 7, Lille.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

C.V. — Police privée des Vigiles, 46, rue de Paris, à Lille.

SAVON SUNLIGHT RÉDUIT la fatigue et le travail AUGMENTE la durée de votre linge SAVONNERIES LEVER FRÈRES, LILLE.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX » du samedi, 19 juin 1909

N° 13

Le Mystère de la Chambre Jaune

PAR GASTON LEROUX

— « Parce que, s'il n'avait pas été bleu à raies rouges, on n'aurait pas trouvé de mouchoir du tout! »

Sans plus s'occuper du père Jacques, mon ami prit dans sa poche un morceau de papier blanc, ouvrit une paire de ciseaux, se pencha sur les traces de pas, appliqua son papier sur l'une des traces et commença à découper. Il eut ainsi une semelle de papier d'un contour très net, et me la donna en me priant de ne pas la perdre.

Il se retourna ensuite vers la fenêtre et, montrant au père Jacques, Frédéric Larsan qui n'avait pas quitté les bords de l'étang, il s'inquiéta de savoir si le policier n'était point venu, lui aussi, « travailler dans la Chambre Jaune ».

— Non! répondit M. Robert Darzac, qui, depuis que Rouletabille lui avait passé le petit bout de papier roussi, n'avait pas prononcé un mot. Il prétend qu'il n'a point besoin de voir la « Chambre Jaune », que l'assassin est sorti de la « Chambre Jaune d'une façon très naturelle, et qu'il s'en expliquera ce soir! »

En entendant M. Robert Darzac parler ainsi, Rouletabille — chose extraordinaire — pâlit.

— Frédéric Larsan posséderait-il la vérité que je ne fais que pressentir! murmura-t-il. Frédéric Larsan est très fort... très fort... et je l'admire... Mais aujourd'hui, il s'agit de faire mieux qu'une œuvre de policier... « mieux que ce qu'enseigne l'expérience!... » « Il s'agit d'être logique », mais logique, entendez-moi bien, comme le bon Dieu a été logique quand il a dit : 2+2=4!... IL S'AGIT DE PRENDRE LA RAISON PAR LE BON BOUT!

Et le reporter se précipita dehors, éperdu à cette idée que le grand, le fameux Fred pouvait apporter avant lui la solution du problème de la « Chambre Jaune! »

Je parvins à le rejoindre sur le seuil du pavillon.

— Allons! lui dis-je, calmez-vous... Vous n'êtes donc pas content?

— Oui, m'avoua-t-il avec un grand soupir. « Je suis très content ». J'ai découvert bien des choses..

— De l'ordre moral ou de l'ordre matériel?

— Quelques-unes de l'ordre moral et une de l'ordre matériel. Tenez, ceci, par exemple.

Et, rapidement, il sortit de la poche de son gilet une feuille de papier qu'il avait dû y serrer pendant son expédition sous le lit, et dans le pli de laquelle il avait déposé « un cheveu blond de femme ».

VIII

LE JUGE D'INSTRUCTION INTERROGE Mlle STANGERSON

Cinq minutes plus tard, Joseph Rouletabille se penchait sur les empreintes de pas découvertes dans le parc, sous la fenêtre même du vestibule, quand un homme, qui devait être un serviteur du château, vint à nous à grandes enjambées, et cria à M. Robert Darzac qui descendait du pavillon :

— Vous savez, monsieur Robert, que le juge d'instruction est en train d'interroger mademoiselle.

M. Robert Darzac nous jeta aussitôt une vague excuse et se prit à courir dans la direction du château; l'homme courut derrière lui.

— Si le cadavre parle, fis-je, cela va devenir intéressant.

— Il faut savoir, dit mon ami. Allons au château.

Et il m'entraîna. Mais, au château, un gendarme placé dans le vestibule nous interdit l'accès de l'escalier du premier étage. Nous dûmes attendre.

Pendant ce temps-là, voici ce qui se passait dans la chambre de la victime. Le médecin de la famille, trouvant que Mlle Stangerson allait beaucoup mieux, mais craignant une rechute fatale qui ne permettrait plus de l'interroger, avait cru de son devoir d'avertir le juge d'instruction... et celui-ci avait résolu de procéder immédiatement à un bref interrogatoire. A cet interrogatoire assistèrent M. de Marquet, le greffier, M. Stangerson, le médecin. Je me suis procuré plus tard, au moment du procès, le texte de cet interrogatoire. Le voici, dans toute sa sécheresse juridique :

Demande. — Sans trop vous fatiguer, êtes-vous capable, mademoiselle, de nous donner quelques détails nécessaires sur l'affreux attentat dont vous avez été victime?

Réponse. — Je me sens beaucoup mieux, monsieur, et je vais vous dire ce que je sais. Quand j'ai pénétré dans ma chambre, je ne me suis aperçue de rien d'anormal.

D. — Pardon, mademoiselle, si vous me le permettez, je vais vous poser des questions et vous y répondrez. Cela vous fatiguera moins qu'un long récit.

R. — Faites, monsieur.

D. — Quel fut ce jour-là l'emploi de votre journée? Je le désirerais aussi précis, aussi méticuleux que possible. Je voudrais, mademoiselle, suivre tous vos gestes, ce jour-là, si ce n'est point trop vous demander.

R. — Je me suis levée tard, à dix heures, car mon père et moi nous étions rentrés tard dans la nuit, ayant assisté au dîner et à la réception offerts par le président de la République, en l'honneur des délégués de l'Académie des sciences de Philadelphie. Quand je suis sortie de ma chambre, à dix heures et demie, mon père était déjà au travail dans le laboratoire. Nous avons travaillé ensemble jusqu'à midi; nous avons fait une promenade d'une demi-heure dans le parc; nous avons déjeuné au château. Une demi-heure de promenade, jusqu'à une heure et demie, comme tous les jours. Puis, mon père et moi, nous retournons au laboratoire. Là, nous trouvons ma femme de chambre qui vient de faire ma chamb